



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant

Question écrite n° 1450

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 28 mars 1997 condamnant le Gouvernement français à réévaluer de 0,5 % les prestations familiales et à rembourser les sommes dues à ce titre depuis 1995. Elle lui demande la suite que le Gouvernement entend réserver à cette décision.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1450

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2452

Question retirée le : 15 septembre 1997 (Retrait pour cause de question identique)